
CONTACTS PRESSE

Olivier Urrutia

Délégué général

Tél. : 06 64 62 02 39

ourrutia@fca-commerce-associe.fr

Oscar Dassetto

Responsable communication
institutionnelle

Tél. : 01 53 95 15 61

odassetto@fca-commerce-associe.fr

FÉDÉRATION DU COMMERCE
COOPÉRATIF ET ASSOCIÉ

www.commerce-associe.fr

La FCA est l'organisation représentative du Commerce Coopératif et Associé. Elle représente et défend les groupements de commerçants indépendants, et apporte à ses adhérents des services à forte valeur ajoutée notamment en matière de conseil, de veille, et d'intelligence économique et juridique. La FCA accompagne également les réseaux en création et les entrepreneurs.

Le Commerce Coopératif et Associé représente le tiers du commerce de détail en France, avec 52 000 points de vente et 200 milliards d'euros de chiffres d'affaires pour 36 000 entrepreneurs, tous indépendants, propriétaires de leur affaire et actionnaires de leur groupement.

Nouveau Gouvernement : le commerce et l'ESS bien représentés, comme le demandait la FCA

La Fédération du Commerce Coopératif et Associé (FCA) prend acte de la composition d'un nouveau gouvernement qui fait une large place au commerce et à l'économie sociale et solidaire, deux caractéristiques majeures des groupements du commerce coopératif et associé qui représentent plus de 30 % du commerce de détail en France.

La FCA salue en particulier la nomination de Monsieur Antoine Armand en tant que ministre de l'Économie, des Finances et de l'Industrie, de Madame Françoise Gatel en tant que ministre déléguée chargée de la Ruralité, du Commerce et de l'Artisanat, de Madame Marie-Agnès Poussier-Winsback en tant que ministre déléguée chargée de l'Économie Sociale et Solidaire, de l'Intéressement et de la Participation, et de Madame Laurence Garnier en tant que secrétaire d'État chargée de la Consommation.

Il est désormais urgent de s'atteler aux chantiers prioritaires du commerce, qui sont aussi des priorités pour le pays : simplification, transmission-reprise, équité fiscale entre toutes les formes de commerce, formation et recrutement, ainsi que la question des délais de paiement au niveau européen.

Le modèle français du Commerce Coopératif et Associé préserve les métiers dans les territoires et assure la pérennité des entreprises et des entrepreneurs qui ont choisi de coopérer sans renier leur indépendance. Il y a désormais un enjeu de souveraineté économique pour l'Etat français à s'assurer que les entreprises implantées partout sur le territoire, et notamment les commerces, soient reprises par des indépendants en réseau pour durer longtemps et continuer de se développer.

« Nous nous félicitons de retrouver des interlocuteurs au sein du gouvernement, notamment avec la nomination de deux ministres délégués, d'une part au Commerce, d'autre part à l'Économie Sociale et Solidaire, a déclaré le Président de la FCA, Jean Pierre Dry. Nous nous tenons prêts à travailler étroitement avec cette nouvelle équipe gouvernementale, qui doit engager au plus vite des consultations avec les représentants du commerce. »